

Dans cette année 1743, la cloche, par un accident qui n'est point autrement désigné que par le mot même d'accident, se trouva cassée et mise dans un état à ne plus pouvoir servir. Un nommé René Chevallier, fondeur de profession, demeurant à Beauport, la refondit et en fit une cloche neuve. Il en coûta pour la refondre, pour les frais de transport et pour la remettre en place, 305 livres. Le 17 avril de cette année, dans une assemblée de la paroisse; présidée par M. Voyer, il fut décidé qu'il était nécessaire de réparer les fenêtres de l'église, on y décida aussi qu'il fallait obliger ceux qui avaient enlevé des échelles faites pour l'église et le presbytère, du temps de M. Lacoudray de les rapporter, à moins qu'ils ne montrassent une preuve par écrit signé par M. Lacoudray ci-devant curé, comme quoi ils avaient un droit de les enlever.

Conformément aux résolutions de la susdite assemblée, on renouvela immédiatement les croisées de l'église, qui étaient en nombre de six, ce qui coûta 72 francs,

Au mois de septembre de la même année, il y eut une assemblée de la paroisse, où en vertu des ordres de Monseigneur, il fut décidé qu'on s'adresserait à M. l'intendant, pour obliger François de Sales Motard à exécuter le précis d'accord, donné par Monseigneur même, au sujet d'une consultation survenue entre le dit Motard et la fabrique, pour le terrain de l'église acquis du père du susdit Motard. Jean François Richard, second marguillier, est choisi pour être le procureur de la fabrique en cette affaire.

Dans les recettes de cette année, on voit 18 livres données à l'église, en aumône, par les propriétaires des usines à scie, parce qu'ils avaient fait marcher leurs usines les jours de fête, quoiqu'ils n'eussent ainsi marché que pour le bien et l'avantage du public. On voit encore, par l'état des dépenses de la fabrique, que dans le cours de ces années, vu la rareté et le haut prix de la cire, et le peu de moyens des habitants de la paroisse et de la fabrique elle-même, on se servait encore de chandelles de suif, au lieu de celles de cire, surtout pour les services et sépultures. La fabrique fournissait ces chandelles de suif, que les particuliers payaient ensuite.

(À suivre)

---